

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900005, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte de Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 – 1050 BRUXELLES, immatriculée au registre belge des sociétés sous le n° 682594 839 RLE, et supervisée par la Banque Nationale de Belgique, auprès de laquelle les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°HYAIF16ADLARG-1150, conformément aux dispositions des articles L512-6, R512-14, et A512-4 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions du Code Monétaire et Financier, et/ou à l'article 3 de la loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319) réassurée par du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres (ARGO)

Souscripteur :

GIE TIM FRANCE

Assuré :

LEGITIM CONSEIL

Statut juridique :

SARL Siren : 398436105

Nom dirigeant :

Monsieur Cédric TONDINI

Siège Social :

10 rue Emile Aillaud

91350 GRIGNY

Période d'assurance (par garantie) :

RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	01/03/2021- 28/02/2022
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	01/01/2021- 31/12/2021

Activité(s) garantie(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 € par sinistre, et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstituée une fois à hauteur de 3 000 000 € par année en cas d'épuisement
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 24 mars 2021

HYALIN Assurances
19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 97 97 70
Email : info@hyalin.fr
SARL au capital de 75 000 € - RCS Paris B 533 156 808
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance
N° Orias 11 062 515 (www.orias.fr)